

=====
Téléphone-télécopie

03 85 50 81 17

E.mail :

mairie.mazille71@orange.fr

=====

Ouverture au public :

Jeudi de 9 h 30 à 12 h 30

=====

Le 5 décembre 2017

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal

en date du 1er décembre 2017 à 20 heures

Présents : Jean Marc CHEVALIER, Patrick SIMON, Jacques BOURGEOIS, Jean-Baptiste MARTINOT, Roger LAHU, Jean-Paul LEGROS, Gérard MOYNE, Laurent WOOG et Laure MICHELET.

Excusés : Michel PETOZZI, Jean Claude LUCAS,

- Le quorum est atteint : ouverture des travaux du conseil municipal à 20h00

Secrétaire de séance : Gérard MOYNE

1 – Approbation du procès-verbal de la séance du 8/9/2017

Après correction d'une erreur de frappe, le Procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2 – Remplacement des chaudières de la mairie et de la bibliothèque.

Ces chaudières ont plus de 22 ans et la commune devrait bénéficier d'une subvention TEPCV (Territoires et Energies Positives en Croissance Verte) pour l'achat des matériels. Aucun des installateurs ayant proposé un devis n'assure l'entretien.

-Chaudière fioul avec eau chaude sanitaire Mairie-école-appartement :

<i>Terre et Chaleur :</i>	<i>9757,87 € ht</i>	<i>soit TTC :</i>	<i>11 709,44 €</i>
<i>Dutrion-Colas :</i>	<i>7899,67 € ht</i>	<i>soit TTC :</i>	<i>9 479,60 €</i>

-Chaudière gaz Bibliothèque+ »Coup de Pouce »+Club des Aînés :

<i>Terre et Chaleur :</i>	<i>3531,95 € ht</i>	<i>soit TTC :</i>	<i>4 238,34 €</i>
<i>Dutrion-Collas :</i>	<i>3849,49 € ht</i>	<i>soit TTC :</i>	<i>4 619,39 €</i>

Après en avoir délibéré, le Conseil retient (sous réserve de leur accord pour une décision séparée):

- l'entreprise TERRE et CHALEUR pour le remplacement de la chaudière gaz pour un montant HT de 3 531,95 Euros.

- l'entreprise DUTRION COLAS pour le remplacement de la chaudière fioul pour un montant HT de 9 479,60 Euros.

3 – Communauté de Communes du Clunysois

Rapport CLECT.

Monsieur le Maire donne lecture du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées sur les transferts de charges entre les communes et la Communauté de Communes.

Le montant de 8 456 Euros alloué à la commune de Mazille est inchangé par rapport à l'an passé.

Le rapport est approuvé à l'unanimité.

Modification des statuts Gémapi (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations)

Pas de souci pour la Commune de Mazille qui n'est pas exposée aux inondations.

La compétence est transférée à compter du 1/1/2018 à la Communauté de Communes par un arrêté du Préfet (entretien des rivières et inondations). La Mairie n'a jamais rien eu à payer par le passé, pour cet entretien à sa charge. L'entretien et les conséquences des inondations pour les communes exposées passe à la Communauté de Communes, ce qui créera une nouvelle rubrique dans les charges qui seront répercutées sur tous les contribuables de la Communauté, y compris ceux de Mazille, avec un maximum de 40 euros...

Après délibération, le Conseil prend acte du transfert de la compétence de la gestion des cours d'eau et des inondations et la modification corrélative des statuts.

4 – Emplacement pour « l'Opération Broyage »

Cette mutualisation du broyage des branchages issus de la taille des arbres et haies est proposée par le SIRTOM, qui viendrait sur place dans les communes, procéder au broyage des végétaux, pour un montant forfaitaire de 270,00 € par passage.

L'ouverture d'un accès au terrain de La Rochette (ancien « dépotoir ») uniquement pour les branchages feuillus ou non pourrait être envisagée, à l'exception des feuilles d'automne, gazons et tous autres déchets.

Le Conseil valide le lieu, sur le principe. Reste à étudier l'aménagement du terrain, et organiser l'accès et les modalités d'ouverture et de contrôle des dépôts.

5 – Assurances du Personnel communal

Le Conseil, après examen de la proposition de GROUPAMA concernant les assurances complémentaires maladie et maternité du personnel communal, décide de renouveler les assurances en cours auprès de la CNP.

6 – Questions diverses

A – Vœux du Maire

L'Épiphanie ayant lieu le samedi 6, le Conseil retient la date du **13 Janvier 2018 à 11 heures** sous réserve de la disponibilité de la salle de l'AIC.

B – Messes à Mazille

La prochaine messe dans l'Église restaurée, aura lieu le **23 décembre à 18 heures**, et ensuite le **27 janvier 2018 à 18 heures**. Il faudra gérer le chauffage.

C – Projet de stèle par l'association « Les Amis de Michel BOUILLOT »

Les Amis de Michel Bouillot avaient souhaité installer une stèle vers le lavoir de l'Église.

Au vu des complications de l'installation et de l'entretien, ils sollicitent un emplacement sur le triangle de verdure devant le lotissement du « Vegny », pour une stèle en forme de buste d'environ 0,80 mètre de hauteur.

Après en avoir délibéré, le Conseil, par 7 voix pour, et 2 abstentions, autorise la pose, par l'association « Les Amis de Michel BOUILLOT », d'une stèle comme indiqué dans sa demande, l'emplacement exact restant à préciser.

D – Vente de bois

Le bois sur pied de la parcelle 30 a été vendu par l'ONF, fin novembre, pour un montant de 2400 Euros.

E – Bilan financier des travaux de l'Église

L'architecte en chef a surfacturé ses honoraires de 1200 Euros, qu'il doit rembourser prochainement.

Grâce aux financements de la Famille LAPALUS-BIDAUT, les travaux de restauration pour un montant d'environ 600 000 Euros, n'auront coûté à la commune que 1200 Euros, et il reste à percevoir environ 20 000 Euros du Fonds de Dotation du Patrimoine, dès que le décompte sera définitif. La Commune récupérera ensuite, conformément à la réglementation en matière de TVA, le montant qu'elle a dû avancer.

F – Transfert du stock de vaisselle et consommables

Jacques BOURGEOIS souhaite libérer rapidement ses locaux du stock qu'il a géré et entreposé dans ses locaux depuis près de quatre ans. Une étude sera conduite pour déterminer le meilleur emplacement aussi bien en sécurité qu'en salubrité.

G – Ménage à la Cantine

Suite à la demande de la personne chargée de la cuisine à la cantine, une heure supplémentaire de nettoyage est à voir avec le SIVOS.

H – SIVOS

Une Maison d'Assistantes Maternelles (MAM), va être réalisée à Ste CECILE, et le SIVOS a donné un accord pour la mise à disposition d'un local. Est prévue une garde d'enfants de 6 mois à 2 ans et de 6 heures à 22 heures, grâce à trois auto-entrepreneures. Un accord de l'Education Nationale va s'avérer nécessaire.

I – Adressage

La Commission, en relation avec La Poste, a pratiquement terminé la dénomination des rues, la numérotation métrique étant effectuée par les services de La Poste.

Une consultation des habitants concernés, sera conduite rapidement, pour attribuer un nom au tronçon de RD 79 entre la « Route de Cluny », partant du carrefour des Quatre Chemins, et la « Route de Charolles » partant du Carrefour vers la maison du maire.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 heures 15.